



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

La Directrice

Dossier suivi par : Gilles FLUTET  
Tél. : 04.67.82.16.36  
Mail : g.flutet@inao.gouv.fr

VRéf : JPA/JP/CT - 40-07/19

N/Réf : GF/ED/LG/270/19

Objet : Projet de révision générale du PLU  
Commune de La Bâthie



Monsieur le Maire  
Mairie de La Bâthie  
103 rue Alphonse de Lamartine  
73540 LA BATHIE

Montreuil, le 28 octobre 2019

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 2 août 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de révision générale du PLU de votre commune.

La commune de La Bâthie appartient aux aires géographiques des AOP (Appellation d'Origine Protégée) « Abondance » et « Reblochon ou Reblochon de Savoie ». Elle appartient également aux aires de production des IGP (Indication Géographique Protégée) « Comtés rhodaniens », « Emmental de Savoie », « Emmental français Est Central », « Gruyère », « Pommes et Poires de Savoie », « Raclette de Savoie », « Tomme de Savoie » et « Vin des Alpes ».

L'étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

L'INAO, consulté lors du précédent projet arrêté du PLU de La Bâthie, avait émis un avis défavorable le 15 juin 2018.

Les motifs de l'avis portaient notamment sur l'urbanisation de la zone des Carrons consommant une superficie de 5,2 ha dont 4,5 ha de parcelles à enjeu agricole stratégique fort. L'INAO demandait à ce que la zone à urbaniser soit réduite.

Le nouveau projet réduit le secteur des Carrons d'environ 2 ha.

Toutefois, la commune a ajouté deux zones AU par rapport au précédent arrêt (l'OAP 5 « Champ du Cudrey » et l'OAP 7 « Langon »).

La liste des signes officiels de la qualité et de l'origine doit être présente, telle qu'indiquée ci-dessus, dans le dossier de présentation du projet.

Les AOP et IGP représentent un enjeu fort de pérennisation et de valorisation de l'activité agricole.

Le lien au terroir des AOP et IGP laitières présentes sur la commune repose en grande partie sur l'origine locale de l'alimentation des animaux et sur le caractère extensif de l'élevage. Il est

## INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY  
TSA 30003  
93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE  
TEL : 01 73 30 38 00 / TELECOPIE : 01 73 30 38 04  
www.inao.gouv.fr

donc essentiel de préserver les près de fauche et les pâtures qui garantissent l'autonomie alimentaire exigée par les cahiers des charges.

Au regard de ces éléments et sous réserve de retirer les deux OAP nouvellement ajoutées, l'INAO émettra un avis favorable sur ce projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO,  
Par délégation,  
La Secrétaire Générale,



Patricia CARISTAN

Copie : DDT 73

**INAO**

12, RUE HENRI ROL-TANGUY  
TSA 30003  
93555 MONTRBUIL CEDEX - FRANCE  
TEL : 01 73 30 38 00 / TELECOPIE : 01 73 30 38 04  
[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)